

OBJET

**AMENAGEMENT DE L'ENTREE OUEST
DU CAMPUS DU MOUFIA**

FONDS DE CONCOURS

L'Université de la Réunion engage la restructuration de l'entrée Ouest du Campus, situé dans la ZAC II du MOUFIA, en valorisant les îlots 3b et 4 par la réalisation des bâtiments de la Présidence et de la Faculté des Lettres, en réaménageant l'avenue Mendès France.

Le campus du Moufia connaît, en effet, des difficultés importantes de circulation. Plusieurs aménagements ont déjà été réalisés pour essayer de fluidifier et de sécuriser les flux entrants et sortants : mise en sens unique pour les voitures, cheminements piétonniers, augmentation de la capacité en stationnement, amélioration de l'éclairage. Ces aménagements ne couvrent cependant pas l'ensemble des voies du campus. La voie principale de circulation dans sa partie Ouest n'est pas calibrée pour le passage des véhicules lourds et n'a jamais bénéficié, ainsi que le parking de la faculté des lettres et des sciences humaines, d'un revêtement routier définitif.

Par ailleurs, il convient de revoir totalement l'accès Ouest du campus où les flux piétons se mélangent avec les flux voitures, en entrée et en sortie. Cette situation génère des embouteillages importants aux heures de pointe. Ce qui paralyse une zone limitrophe importante : avenue Pierre Mendès France et avenue Georges Brassens.

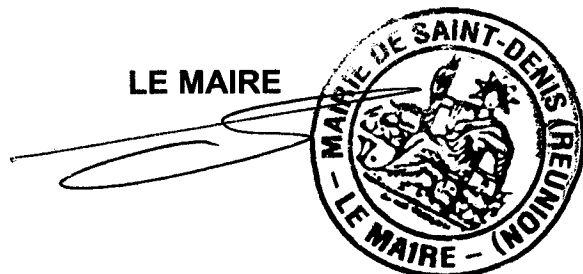
Parallèlement, le développement du campus du Moufia se poursuit par la construction du bâtiment administration sur une extension foncière du campus dans le cadre du 12ème CPER. La desserte de ce nouveau bâtiment en continuité des voies existantes impose également une requalification urbaine de l'entrée Ouest du campus qui deviendra l'entrée principale.

La réalisation de travaux de VRD structurants est l'occasion de répondre à une autre problématique : celle de plusieurs besoins jusque là différés.

Afin de réaliser l'ensemble de ces travaux, l'Université sollicite de la Ville un fonds de concours à hauteur de 36 000 € T.T.C.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE

OBJET

**AMENAGEMENT DE L'ENTREE OUEST
DU CAMPUS DU MOUFIA**

FONDS DE CONCOURS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Imputation budgétaire : 06FURB0009

Sur le RAPPORT N° 08/3-14 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Edmond LAURET, 7^{ème} Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale et Aménagement / Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Accorde le montant de 36 000 € T.T.C. en fonds de concours au profit de l'Université de La Réunion pour la réalisation des aménagements de l'entrée ouest du campus du Moufia situé en ZAC II du MOUFIA.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le

27 MAI 2008

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE